



**Liste des délibérations de la séance du conseil
communautaire du 20 avril 2023**

Délibération	Objet	Vote
D2023-04-34	Création d'un poste en activité accessoire en remplacement du chef de projet « Petite Ville de Demain » pour le suivi de l'OPAH	Unanimité
D2023-04-35	Approbation du bilan de clôture ZAC de la Richarderie	Unanimité
D2023-04-36	Autorisation de signature d'un contrat de partenariat avec un équipage participant à la course "Europ'Raid"	Unanimité

Signature du
Secrétaire de séance

Signature de Nadine Ninot,



Présidente



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_04_34
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 AVRIL 2023**

**Date de
convocation :**

13 avril 2023

**Date de
publication de
l'ordre du jour :**

13 avril 2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice 52
Présents 31
Votants 43

Objet :

Création d'un poste
en activité
accessoire en
remplacement du
chef de projet
« Petite Ville de
Demain » pour le
suivi de l'OPAH

Le vingt avril deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (29 titulaires + 2 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Philippe CHAUVET (Chars), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Michel FINET (Condécourt), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOURDANEL (Berville), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Cathy LUCAS (Marines), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Céline TRANCOSO (Ableiges), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (2) : Mesdames et Messieurs : Laurent BUTTEAU (Brignancourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin).

Absents avec pouvoirs (12) :

Mesdames et Messieurs : Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin) donne pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Evelyne BOSSU (Chars) donne pouvoir à Nicolas BELANGE (Chars), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Catherine GENET (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Marc LABROUSSE (Marines) donne pouvoir à Michel DEJARDIN (Marines), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Cathy LUCAS (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny) donne pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Ariane MARTIN (Chars) donne pouvoir à Philippe CHAUVET (Chars), Delphine QUILLANT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain Mateos (Montgeroult), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Damien RADET (Commeny), Denis SARGERET (Théméricourt).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Norbert Lalloyer est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D2021_06_032 en date du 17 juin 2021 créant la mission *demain* et portant inscription de la dépense au budget,

Vu la démission du chef de projet *Petite Ville de Demain*,

Considérant dès lors la nécessité de créer un poste en activité accessoire en vue d'exercer les fonctions de chef de projet *Petite Ville de Demain*,

Considérant que le chef de projet aura notamment pour mission le suivi de l'OPAH, le suivi des programmes d'actions opérationnel, le pilotage du programme avec les partenaires et l'actualisation du projet de territoire,

Considérant que le poste est créé pour une durée de huit mois à raison d'un volume d'heures hebdomadaires de 5h30 pour un forfait indemnitaire mensuel de 572, 30 € net,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Créé un poste en activité accessoire, pour exercer les fonctions de chef de projet « Petite Ville de Demain » à compter du 1^{er} mai.

Article 2 : Cet emploi est créé pour une durée de huit mois à raison d'un volume d'heures hebdomadaires de 5h30 pour un forfait indemnitaire mensuel de 572, 30 € net.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au CIG grande couronne.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_04_035 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 avril 2023

Date de convocation :

13 avril 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

13 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 31
Votants 43

Objet :

Bilan de clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC de la Richarderie à Marines

Le vingt avril deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (29 titulaires + 2 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Philippe CHAUVET (Chars), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Michel FINET (Condécourt), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOURDANEL (Berville), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Cathy LUCAS (Marines), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Céline TRANCOSO (Ableiges), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (2) : Mesdames et Messieurs : Laurent BUTTEAU (Brignancourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin).

Absents avec pouvoirs (12) :

Mesdames et Messieurs : Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin) donne pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Evelyne BOSSU (Chars) donne pouvoir à Nicolas BELANGE (Chars), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Catherine GENET (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Marc LABROUSSE (Marines) donne pouvoir à Michel DEJARDIN (Marines), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Cathy LUCAS (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny) donne pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Ariane MARTIN (Chars) donne pouvoir à Philippe CHAUVET (Chars), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain Mateos (Montgeroult), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Grégory LÉOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Damien RADET (Commeny), Denis SARGERET (Théméricourt).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Norbert Lalloyer est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-5,

Vu la délibération du 26 mai 2005 désignant la SEMAVO en qualité d'aménageur de la ZAC de la Richarderie,

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée entre la Communauté de communes et la SEMAVO, entrée en vigueur le 7 juin 2005 et ses avenants,

Vu le dossier de clôture de la ZAC de la Richarderie comprenant le bilan financier de clôture, adressé par la SEMAVO à la CCVC le 13 mars 2023 et présenté le 30 mars en séance du conseil communautaire,

Considérant que l'opération d'aménagement du parc d'activités est terminée, que l'ensemble des équipements publics ont été réalisés et que les ouvrages ont été remis à la Communauté de communes le 16 avril 2012 et que les terrains ont tous été vendus,

Considérant que le bilan de clôture fait apparaître un solde excédentaire de 345 712.21 euros,

Considérant que pour clôturer l'opération d'aménagement il convient d'approuver le bilan de clôture, le boni et de donner quitus à la SEMAVO-aménageur,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Approuve le bilan de clôture de la ZAC de la Richarderie.

Article 2 : Approuve le montant de l'excédent qui s'élève à 345 712.21 euros qui sera versé par la SEMAVO à la communauté de communes sur présentation de la présente délibération devenue exécutoire et d'un titre de recettes.

Article 3 : Donne quitus de sa mission à la SEMAVO, aménageur.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'à la SEMAVO.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a star below it.

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

Recevoir le

ID : 095-200035970-20230420-D2023_04_36-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_04_036
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 AVRIL 2023**

Date de convocation :

13 avril 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

13 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 31
Votants 43

Objet :

Autorisation de signature d'un contrat de partenariat avec un équipage participant à la course "Europ'Raid"

Le vingt avril deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (29 titulaires + 2 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormelles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Philippe CHAUVET (Chars), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Michel FINET (Condécourt), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOURDANEL (Berville), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Cathy LUCAS (Marines), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Céline TRANCOSO (Ableiges), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (2) : Mesdames et Messieurs : Laurent BUTTEAU (Brignancourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin).

Absents avec pouvoirs (12) :

Mesdames et Messieurs : Michel BAJARD (Cormelles-en-Vexin) donne pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Evelyne BOSSU (Chars) donne pouvoir à Nicolas BELANGE (Chars), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Catherine GENET (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Marc LABROUSSE (Marines) donne pouvoir à Michel DEJARDIN (Marines), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Cathy LUCAS (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Ariane MARTIN (Chars) donne pouvoir à Philippe CHAUVET (Chars), Delphine QUILLANT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain Mateos (Montgeroult), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormelles-en-Vexin).

Absents (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Haulme), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Anne KEBE-SAURET (Cormelles-en-Vexin), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Damien RADET (Commeny), Denis SARGERET (Théméricourt).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Norbert Lalloyer est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé pour un sponsoring,

L'Europ'Raid est un tour d'Europe solidaire et culturel en Peugeot 205 de 10 000 km à travers 20 pays d'Europe en 22 jours,

L'Europ'Raid est avant tout une action solidaire au cours de laquelle chaque équipage a pour mission principale de récolter, d'acheminer, et de distribuer 70 kg de matériel scolaire, sportif ou médical dans des écoles isolées D'Europe de l'Est.

Considérant que l'équipage "Team Joxa'Vi", originaire du Vexin, propose que la CCVC les soutienne par un sponsoring,

Que ce sponsoring se matérialise par l'affichage d'un encart publicitaire sur la voiture avec le logo de la CCVC,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Approuve le soutien financier à l'équipage "Team Joxa'Vi" par un sponsoring de 500 euros en échange de l'affichage du logo de la CCVC à l'arrière du véhicule pour la course « Europ'Raid ».

Article 2 : Autorise Mme la présidente à signer le contrat de partenariat ci-annexé.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'à l'équipage "Team Joxa'Vi ».

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.